

DÉCONFINEMENT ET PROTECTION



Comme vous le savez, le déconfinement est prévu le 11 Mai prochain, mais la contamination par le COVID19 reste possible.

C'est pour cela que nous avons décidé de mettre à votre disposition et gratuitement un masque jetable par personne et un flacon de gel hydro-alcoolique par foyer.

Cette dotation viendra en plus de l'action du département qui devrait aussi nous fournir en

protections.

L'ACCUEIL DE LA MAIRIE ET L'AGENCE POSTALE COMMUNALE



Compte tenu du contexte, nous avons dû procéder à des aménagements pour sécuriser l'accueil et nos collaborateurs.

La réouverture de la mairie au public se fera en fonction de la livraison des plexiglass et leur installation.

Sur Fontenay-Trésigny, le bureau de poste rouvrira le 27 avril prochain.

Le service postal de Marles-en-Brie rouvrira en fonction de la réception et l'installation du matériel de sécurisation ; La date de réouverture vous sera communiqué prochainement

LA VIE SCOLAIRE



L'organisation de l'école est gérée par l'Education nationale. La municipalité est en attente d'information sur ce sujet ;

LA CANTINE ET LE PÉRISCOLAIRE



Une communication sera alignée sur l'organisation de l'école.
Plus d'information à venir.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945



Autre conséquence de la pandémie, l'annulation, cette année de cette cérémonie.

Pour nos plus jeunes citoyens, cette célébration nous rappelle la victoire des alliés sur l'Allemagne Nazie, lors de la seconde guerre mondiale.

Le pavoisement de la mairie et du monument aux morts sera assuré ;



INCIVILITÉS – DÉPÔT SAUVAGE DE DÉCHETS



Le dépôt sauvage de déchets est un acte d'incivilité qui consiste à jeter ses déchets dans un lieu non-autorisé. La législation prévoit une amende jusqu'à 1 500 €uros et la confiscation du véhicule en cas de transport.

Notre village subit, depuis le confinement et la fermeture temporaire de la déchetterie, ce type de délit.

À ce jour, et compte tenu de l'ampleur des incivilités, nous avons dû procéder à un dépôt de plainte et à un avertissement.

Soyons patients et citoyens, gardons nos déchets jusqu'à l'ouverture de la déchetterie dont nous vous informerons de la date de réouverture.

ENCOMBRANTS



Le passage des encombrants est supprimé, jusqu'à nouvel ordre.

Aussi, si vous avez sorti vos encombrants sur le trottoir, reprenez-les temporairement.

Nous vous informerons de la date de reprise du service.

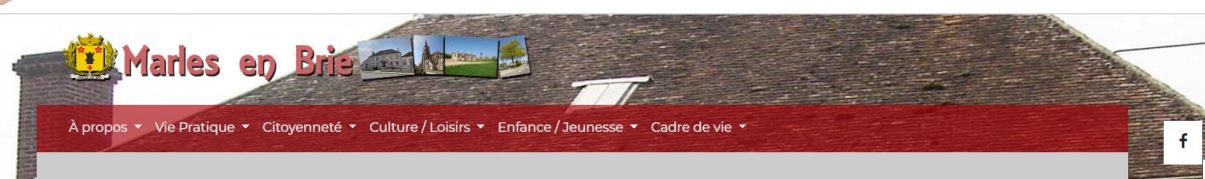
SUPPORTS D'INFORMATIONS MUNICIPAUX



Le SMS simple et gratuit : Inscrivez-vous

➔ <https://marlesenbrie.fr/fr/rb/220807/systeme-dalerte-communal>

Pour bénéficier de ce service gratuit vous pouvez vous connecter sur le site internet de Marles-en-Brie et remplir le formulaire qui sera transmis au service concerné.



Le site internet de la mairie contient de nombreuses informations

➔ <https://marlesenbrie.fr/fr/>



Nouveau !!!

Page Facebook Municipale !

Rejoignez-nous sur « Municipalité de Marles-en-Brie »

➔ <https://www.facebook.com/Municipalit%C3%A9-de-Marles-en-Brie-100357341644132/>

